

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 27 février 2023 à 17 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Josée Beaudoin  
Bertrand Bilodeau  
Samuel Côté  
Sébastien Bélair  
Jean-Noël Leduc  
Jacques Laurendeau

Sont absents les conseillers Nathalie Laporte  
Jean-François Rompré

Sous la présidence de Madame la mairesse Nathalie Pelletier.

Sont également présents, la directrice générale adjointe, Me Sylviane Lavigne et la greffière, Me Marie-Pierre Gauthier.

Est absent, le directeur général, Me Jean-François D'Amour.

### ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
  - 3.1) Avis de motion et dépôt du projet de règlement 3399-2023 modifiant le Règlement 3381-2022 prévoyant la réalisation de travaux de détournement des eaux usées du secteur Omerville vers la station d'épuration Magog et autorisant une dépense et un emprunt de 15 098 000 \$.
4. AFFAIRES NOUVELLES
5. QUESTIONS DES CITOYENS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

---

1. 083-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Sébastien Bélair

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

### 2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

### 3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

#### 3.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 3399-2023 modifiant le Règlement 3381-2022 prévoyant la réalisation de travaux de détournement des eaux usées du secteur Omerville vers la station d'épuration Magog et autorisant une dépense et un emprunt de 15 098 000 \$

Le conseiller Jacques Laurendeau donne avis de motion que le Règlement 3399-2023 modifiant le Règlement 3381-2022 prévoyant la réalisation de travaux de détournement des eaux usées du secteur Omerville vers la station d'épuration Magog et autorisant une dépense et un emprunt de 15 098 000 \$ sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.

Ce projet de règlement a pour objet d'augmenter la dépense et l'emprunt initiaux de 15 098 000 \$ aux fins de porter la dépense à 16 954 000 \$ et l'emprunt à 16 026 000 \$, suivant une réévaluation du coût des travaux de détournement des eaux usées du secteur Omerville vers la station d'épuration Magog prévus à ce règlement.

Les travaux relatifs au règlement d'emprunt initial ainsi qu'au présent règlement sont payables en partie par les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc, en partie par les immeubles desservis par le réseau d'égout et en partie par l'ensemble des immeubles de la ville.

M. Laurendeau dépose également le projet de règlement visé par l'avis de motion.

### 4. AFFAIRES NOUVELLES

La présente séance est une séance extraordinaire et en conséquence, aucun point ne peut être ajouté à l'ordre du jour puisque les membres du conseil municipal ne sont pas tous présents.

### 5. QUESTIONS DES CITOYENS

#### Questions d'intérêt particulier

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE MAGOG**

6. 084-2023 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par la conseillère Josée Beaudoin

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 17 h 34.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Greffière